



Judo Canada
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, QC H1V 0B2
Tél: 514-255-JUDO (5836)



Jeux olympiques de la jeunesse 2026 (U18) – 31 octobre au 13 novembre 2026, Dakar, Sénégal

I - INTRODUCTION

Ce processus de sélection s'applique aux catégories de poids suivantes :

Hommes	Femmes
Moins de 50 kg	Moins de 40 kg
Plus de 50 kg et moins de 55 kg	Plus de 40 kg et moins de 44 kg
Plus de 55 kg et moins de 60 kg	Plus de 44 kg et moins de 48 kg
Plus de 60 kg et moins de 66 kg	Plus de 48 kg et moins de 52 kg
Plus de 66 kg et moins de 73 kg	Plus de 52 kg et moins de 57 kg
Plus de 73 kg et moins de 81 kg	Plus de 57 kg et moins de 63 kg
Plus de 81 kg et moins de 90 kg	Plus de 63 kg et moins de 70 kg
Plus de 90 kg	Plus de 70 kg

L'IJF accorde à chaque pays un quota maximum qui reste à déterminer.

II – DATE DE SÉLECTION : 31 août 2026

III - FINANCEMENT

Judo Canada subventionnera à 100% les athlètes sélectionnés aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

IV - ADMISSIBILITÉ

1. Les athlètes doivent avoir la citoyenneté canadienne et être membres en règle de Judo Canada pour être admissibles à la sélection.
2. **Tous les athlètes doivent avoir participé aux Championnats nationaux ouverts 2026 et au camp des Championnats nationaux ouverts 2026, sauf les exceptions accordées par Judo Canada.**

V - PROCESSUS DE SÉLECTION

Les programmes de Judo Canada sont financés en partie par le gouvernement du Canada.
www.judocanada.org

The programs of Judo Canada are funded in part by the Government of Canada.

www.judonationals.org





Judo Canada
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal, QC H1V 0B2
Tél: 514-255-JUDO (5836)



Tous les athlètes qui ont satisfait aux critères d'admissibilité ci-dessus seront classés en fonction des points de l'équipe nationale cadet (Politique 5) à la date de sélection. Les athlètes ayant obtenu le plus grand nombre de points seront sélectionnés en fonction des quotas autorisés par l'IJF. Veuillez noter que toutes les nominations sont sujettes à révision et doivent être officiellement approuvées, ou peuvent être refusées, par le Comité Olympique Canadien.

VI – ÉVÉNEMENTS PRÉPARATOIRES OBLIGATOIRES – **À confirmer**

Le directeur de la haute performance de Judo Canada et ses entraîneurs nationaux élaboreront et dirigeront le programme de préparation (compétitions, camps, tests et exigences d'entraînement). Le respect des exigences du programme de préparation constitue une condition de sélection. Le non-respect du programme de préparation, tel que déterminé par le directeur de la haute performance et appuyé par le comité de la haute performance, entraînera le retrait de la sélection.

VII - APPELS CONCERNANT LA SÉLECTION

Les appels concernant la sélection des athlètes sont limités à une application erronée des politiques et procédures. Dans le cas d'un appel, la [Politique d'appel](#) de Judo Canada s'appliquera.

VIII - BLESSURE D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE AU COURS DE L'ÉTAPE PRÉPARATOIRE

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure ou traitement médical contraignants subis après leur sélection et susceptibles de limiter leur performance. Tout athlète blessé incapable de s'entraîner, y compris les exercices réguliers pendant les deux semaines précédant le départ, pourrait être retiré de l'équipe.

IX - REMPLAÇANTS

Judo Canada n'est pas obligé de sélectionner un remplaçant, mais dans le cas qu'un remplaçant soit sélectionné, la règle définie dans le point « V-Processus de sélection » ci-dessus sera utilisée.

X - CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Si des circonstances imprévues surviennent pendant le processus de sélection, le comité de la haute performance de Judo Canada décidera des mesures à prendre.

Les programmes de Judo Canada sont financés en partie par le gouvernement du Canada.
www.judocanada.org

The programs of Judo Canada are funded in part by the Government of Canada.

www.judonationals.org

